



DÉCISION

N°019/HAC/2026

Portant levées de suspension de journalistes, d'émissions et de chaînes de télévision

LE COLLÈGE DE LA HAUTE AUTORITÉ DE LA COMMUNICATION,

- Vu** la Constitution, notamment en ses articles 176 et 196 ;
- Vu** la Loi Organique L/2010/002/CNT du 22 juin 2010 relative à la liberté de la presse ;
- Vu** la Loi Organique L/2010/003/CNT du 22 juin 2010 portant attribution, composition, organisation et fonctionnement de la HAC ;
- Vu** l'Ordonnance N°21/003/PRG/CNRD/SGG du 21 septembre 2021 portant habilitation de la Haute Autorité de la Communication (HAC) ;
- Vu** le décret D/2020/212/PRG/SGG du 25 août 2020 portant nomination des membres de la Haute Autorité de la Communication ;
- Vu** le décret D/2020/212/PRG/SGG du 25 août 2020 nomination du Président de la Haute Autorité de la Communication (HAC) ;
- Vu** le Règlement intérieur de la Haute Autorité de Communication ;

Considérant les recours gracieux introduits par les responsables des médias concernés,

Considérant les lettres d'excuses et d'engagement formel des administrateurs et des journalistes à respecter strictement les lois régissant la presse en Guinée ;

Après en avoir délibéré en sa séance ordinaire du mardi, 28 avril 2026

DECIDE

Article 1^{er} : la levée de la suspension :

- De l'émission « Guinée Today » de la chaîne Télé 24 ;
- De la chaîne privée KABACK TV ;
- De la chaîne panafricaine AFRICA 24 et sa réintégration au Bouquet Canal+ Guinée ;
- Des journalistes : André Gaston MOREL, Aboubacar DIALLO, et Sékou BAH.

Article 2 : cette mesure fait suite à l'examen favorable des recours gracieux, à l'appréciation des engagements pris par les médias et journalistes concernés et en raison de la double célébration de la **Fête Internationale des Travailleurs** et de la **Journée mondiale de la Liberté de la presse**.

Article 3 : La présente décision qui prend effet à compter de la date de sa signature, sera enregistrée et publiée au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 30 avril 2026

Pour la Haute Autorité de la Communication

Le Président


Boubacar Yacine DIALLO



Ont siégé les Commissaires :

1. M. Fodé Bouya FOFANA
2. Mme Sarata DIALLO KEITA
3. M. Djelimory DIOUBATE
4. M. Amadou TOURE
5. M. Ahmed Camille CAMARA
6. Mme Fanta DOPAOGUI
7. Mme Mariama CAMARA
8. Mme Mariama NAITE
9. Mme Mariama DONZO
10. Mme Oumoul Khairy CHERIF